

**Procès-verbal  
de l'assemblée générale  
du Centre social protestant Berne-Jura**

**Date :** Samedi 8 novembre 2025 dans le cadre du Synode d'arrondissement

**Lieu :** CIP  
Chemin des Lovières 13 – 2720 Tramelan

**Président :** M. Raphaël Schär, Evilard

**Secrétaire :** Mme Jessica Beuchat, Saignelégier

Les scrutateurs sont les mêmes que pour le Synode d'arrondissement, à savoir Mme Dominique Bocks et M. Jean-Louis Walther.

Les délégué.e.s votent avec le bulletin vert. Il y a 54 délégué.e.s, 77 invitations ayant été envoyées, le quorum, qui est de 39, est atteint. La majorité absolue est de 28.

L'assemblée a été valablement convoquée selon le règlement et les statuts, elle peut donc formellement commencer.

En prélude, M. Raphaël Schär rappelle qu'au dernier synode, à Porrentruy, le quorum n'était pas atteint. Il a tout de même été décidé de continuer l'assemblée par politesse pour les personnes qui étaient présentes. Cependant, formellement, aucune décision n'a pu être prise ce jour-là.

C'est pourquoi, l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui est quelque peu hybride. La 1<sup>re</sup> partie porte sur ce qui a été discuté au synode d'été afin de valider formellement les décisions qui y ont été prises et la 2<sup>e</sup> porte sur ce qui sera discuté aujourd'hui.

L'ordre du jour suivant est accepté tel quel, sans demandes de modifications.

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2024
2. Rapport d'activité 2024 (intégré dans le rapport de gestion annexé, aux pages 5 à 9 et 31 à 63) : approbation
3. Comptes annuels 2024 (intégrés dans le rapport de gestion annexé, aux pages 10 à 30) : approbation
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2025
5. Budgets 2026 du CSP Berne-Jura
  - Budget 2026 Direction et services centraux, secteurs social et dettes, couples et famille et juridique
  - Budget d'exploitation 2026 du CSP Berne-Jura (incluant l'ensemble des secteurs)

6. Election complémentaire éventuelle au comité
7. Proposition de modification des statuts du CSP Berne-Jura compte tenu du changement d'appartenance cantonale de Moutier au 1<sup>er</sup> janvier 2026
8. Informations du comité
9. Divers et imprévus

### **1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2024**

Il n'y a pas de débat.

#### **Vote**

À la question : *acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2024 ?*

#### **Résultat :**

**Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le procès-verbal du 9 novembre 2024 est accepté avec remerciements à son auteur.

### **2. Rapport d'activité 2024 (intégré dans le rapport de gestion annexé, aux pages 5 à 9 et 31 à 63) : approbation**

Il n'y a pas de débat.

#### **Vote**

À la question : *acceptez-vous le rapport d'activités 2024 ?*

#### **Résultat :**

**Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le rapport d'activités 2024 est accepté avec remerciements à ses auteurs.

### **3. Comptes annuels 2024 (intégré dans le rapport de gestion annexé, aux pages 10 à 30) : approbation**

Il n'y a pas de débat.

#### **Vote**

À la question : *acceptez-vous les comptes annuels 2024 ?*

**Résultat :****Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Les comptes 2024 sont acceptés avec remerciements aux personnes qui les ont établis.

Maintenant que la 1<sup>re</sup> partie formelle est terminée, nous pouvons entrer dans l'assemblée générale en elle-même.

**4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2025****5. n 2025**

Il n'y a pas de questions.

**Vote**

À la question : acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2025 ?

**Résultat :****Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le procès-verbal du 14 juin 2025 est accepté avec remerciements à son auteur.

**6. Budgets 2026 du CSP Berne-Jura**

Les différents documents ont été envoyés aux délégué.e.s pour prise de connaissance.

M. Raphaël Schär cède la parole à M. Thierry Gagnebin pour la présentation du budget 2026.

**Evolution des produits et des charges (page 3)**

Le budget 2026 prévoit un résultat équilibré, avec une augmentation des produits et des charges (+3.04 %) due essentiellement à une augmentation du volume des prestations sollicitées par l'Office de l'assurance-chômage du canton de Berne (OAC) au niveau de plusieurs mesures de marché du travail (MMT). Il n'intègre pas les produits et charges liées au contrat de prestations que le comité du CSP espère pouvoir conclure prochainement avec le Gouvernement jurassien, dont il sera question au point 8 de l'ordre du jour.

*Principales évolutions des produits (pages 4-6)*

Contributions de l'Office de l'intégration et de l'action sociale du canton de Berne (OIAS) pour la réalisation des Programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale dans le périmètre POIAS Jura bernois (OIAS - POIAS Jura bernois, page 5) :

- L'offre POIAS Jura bernois déposée auprès de l'OIAS ne prend plus en compte la population de Moutier et est fondé sur une utilisation du crédit disponible à hauteur de 95 %, soit CHF 1'562'400, ceci du fait d'une sous-utilisation des capacités qui perdure depuis plusieurs années déjà.

*Contributions de l'OAC (OAC - Mesures de marché du travail (MMT)) (pages 5 et 6) :*

- L'évolution du volume des mandats confiés par l'OAC pour les différentes MMT en 2026 se traduit globalement par une hausse de CHF 524'198 par rapport au montant inscrit au budget 2025 (+ 7.6 %), ceci nonobstant le fait que deux MMT cesseront leur activité au 31 décembre 2025 (MMT Bewerbungsberatung et Conseil en candidature). L'évolution des contributions escomptées spécifique à chaque MMT est explicitée en page 6.

*Contribution SSIP (POIAS Seeland) (page 5 et 6) :*

- Le mandat de 45 places annuelles pour la réalisation de programmes avec perspective d'insertion professionnelle (PIP) attribué par la Ville de Biel/Bienne est reconduit pour 2026 et complété par 4 places annuelles destinées à des personnes en insertion sociale (IS).

## **Evolution des charges (pages 7-11)**

*Charges de matériel, marchandises (page 7) :*

- Les charges de matériel, marchandises et prestations restent stables malgré l'augmentation des prestations à réaliser.

*Charges de prestations / travaux de tiers (page 7) :*

- Avec le changement d'appartenance cantonale de Moutier, les prestations sous-traitées à la commune de Saint-Imier sont revues à la baisse, toutefois dans des proportions inférieures à la diminution du crédit dévolu au périmètre POIAS Jura bernois.

*Charges salariales (pages 8-9) :*

- Par rapport au budget 2025, la masse salariale augmente de CHF 226'306 (soit +2.51 %), du fait du renchérissement prévu pour 2026 et d'un léger accroissement d'équivalents plein temps (+0.7 EPT). L'évolution de la dotation en personnel entre budget 2026 et budget 2025 n'est toutefois pas uniforme et varie en fonction des domaines de prestations (voir indications à ce sujet en page 8).

*Autres charges d'exploitation, amortissements (pages 9-11) :*

- Les amortissements prévus au budget 2026 prévoient des investissements de CHF 980'000. Il s'agit principalement des travaux résiduels à effectuer sur le bâtiment de la Promenade 14. D'autres projets portent sur le renouvellement des unités de stockage des données informatiques et le remplacement du wifi. La mise à niveau des installations et équipements (luminaires, moyens d'enseignement, systèmes de sécurité) sera également poursuivie.

L'assemblée n'a pas de questions.

## **Vote**

À la question : acceptez-vous le budget 2026 du CSP Berne-Jura ?

### **Résultat :**

**Acceptation : unanimité**

Abstention : aucune

Avis contraire : aucun

Le budget 2026 est accepté.

M. Pierre Ammann remercie les délégué.e.s pour leur confiance et rajoute que le CSP Berne-Jura est une institution très dynamique qui s'adapte, en flux continu, selon l'évolution des besoins des personnes en situation de précarité.

M. Raphaël Schär le remercie pour ces explications complémentaires ainsi que pour son engagement à la tête du CSP.

## **7. Election complémentaire éventuelle au comité**

M. Raphaël Schär cède la parole au président du CSP Berne-Jura, M. Jean-Philippe Marti.

Ce dernier informe que le comité a reçu la démission de Mme Stéphanie Niederhauser pour le 31 décembre 2025. Le CSP Berne-Jura a trouvé une autre personne pour entrer au comité. Il s'agit de Mme Nathalie Griggio Weibel.

Mme Nathalie Griggio Weibel se présente par ces mots :

En préambule, je vous remercie chaleureusement de m'accueillir au sein du comité du CSP et je suis honorée de rejoindre une telle organisation.

Je m'appelle Nathalie Griggio Weibel, je suis née le 20 avril 1971, divorcée, maman de trois enfants : Ema, 22 ans, étudiante en droit à l'Université de Neuchâtel, Debora, qui aurait aujourd'hui 20 ans et qui est décédée à la naissance et Luca, 18 ans, actuellement en formation de polymécanicien. J'habite depuis une année au cœur de la nature dans un chalet situé sur le Montoz, à un peu plus qu'une encablure de la Werdthberg.

Après un apprentissage d'employée de commerce, j'ai poursuivi mon développement professionnel par de nombreuses formations continues. J'ai occupé pendant quinze ans le poste de suppléante de la préfète à La Neuveville. Actuellement, je partage mon activité professionnelle entre deux fonctions :

- à 60 % comme collaboratrice spécialisée à la Préfecture du Jura bernois, où je traite principalement des dossiers liés aux violences domestiques, aux successions, aux expulsions de logements et à la formation des apprentis ;
- et à 40 % comme administratrice des finances de la commune de Petit-Val.

En dehors de mon engagement professionnel, je suis passionnée de sport. Chaque année, je participe à un marathon ainsi qu'à plusieurs courses de haute montagne,

des défis qui nourrissent mon goût de l'effort, de la persévérance et du dépassement de soi.

Je suis heureuse de rejoindre votre équipe et je me réjouis de collaborer avec vous.

L'assemblée n'a pas de questions, Mme Nathalie Griggio Weibel est nommée à l'unanimité par applaudissement.

## **8. Proposition de modification des statuts du CSP Berne-Jura compte tenu du changement d'appartenance cantonale de Moutier au 1er janvier 2026**

M. Raphaël Schär cède la parole à M. Jean-Philippe Marti pour la présentation de ce point.

Lors de l'assemblée générale du 14 juin 2025 à Porrentruy, nous vous annonçons qu'une modification statutaire relative au siège de notre association allait s'imposer compte tenu du changement d'appartenance cantonale de Moutier au 1er janvier 2026 et qu'une proposition dans ce sens (siège à Tramelan en lieu et place de Moutier) vous serait faite en bonne et due forme lors de l'assemblée générale du CSP Berne-Jura du 8 novembre 2025 (synode d'arrondissement d'automne).

La modification sollicitée (en rouge dans le texte) par le comité du CSP Berne-Jura est la suivante :

### **Art. 1 Nom, siège**

Le Centre social protestant Berne-Jura (CSP), créé par l'arrondissement du Jura de l'Église réformée évangélique du canton de Berne, est une association avec personnalité juridique conformément aux articles 60ss CCS, avec siège à ~~Moutier~~ **Tramelan**.

Ce changement de siège semble évident et aller de soi. M. Jean-Philippe Marti précise que le centre de gravité du CSP Berne-Jura se trouve dans le canton de Berne. En effet, ses membres sont en grande majorité bernois et son financement est assuré, également en grande majorité, par des paroisses bernoises, le canton de Berne et la Ville de Bienne.

M. Raphaël Schär ouvre le débat.

**M. Marc Seiler :** il pense que c'est un très mauvais signal de vouloir changer le siège social du CSP Berne-Jura. Dès sa création, la structure était bi-cantonale dans le but de fonctionner sur les deux cantons. Il estime que par son changement de siège, le CSP Berne-Jura montre qu'en réalité l'institution est plutôt bernoise. Selon lui, il s'agit donc d'un très mauvais signal pour la population du canton du Jura, qui d'ailleurs, depuis un moment travaille plutôt avec Caritas étant donné le peu de présence du CSP Berne-Jura dans le canton du Jura.

**M. Pierre Ammann :** répond qu'il est assez surpris de cette intervention car l'intention de déplacer le siège social de Moutier à Tramelan a été annoncée au

synode dernier et que cela n'avait soulevé aucune réaction, ni commentaire. Il rappelle également que la question du siège a toujours été anecdotique.

Il rajoute que le comité est actuellement en pourparlers avec le Service de l'action sociale de la République et Canton du Jura afin de conclure un contrat de prestations dont bénéficiera l'ensemble de la population jurassienne.

Il rappelle que le CSP Berne-Jura est locataire du site de Moutier. Alors que depuis 2009, il est propriétaire des locaux de Tramelan et qu'un important investissement d'assainissement est en train d'être fait. Le CSP Berne-Jura a également développé, depuis 2016, sa présence à Bienne. Ces 2 sites sont donc plus importants en termes de grandeur, en infrastructure et en nombre de collaborateurs. Il y a peu de monde à Moutier.

Il rappelle que le CSP Berne-Jura possède l'exonération fiscale de la part du canton de Berne. C'est un très gros travail de l'obtenir. Ce changement de siège social n'est pas une décision idéologique ou de cœur, mais une décision rationnelle qui est fondée sur le fait que l'essentiel des membres sont bernois et que l'essentiel des moyens financiers - même si un contrat de prestations est en discussion avec la République et Canton du Jura - provient essentiellement du canton de Berne. Pour terminer, il s'agit d'une proposition unanime du comité.

M. Raphaël Schär remercie le directeur du CSP Berne-Jura pour ces explications.

**M. Marc Seiler** propose de maintenir, symboliquement, le siège social du CSP Berne-Jura à Moutier.

**M. Jean-Philippe Marti** indique que paradoxalement, s'il y a ce changement de siège social de Moutier à Tramelan, le CSP Berne-Jura sera beaucoup plus engagé au sein de la population jurassienne.

**M. Pierre Ammann** précise que les pourparlers en cours avec le Service de l'action sociale de la République et Canton du Jura permettront d'offrir de nouvelles prestations, sous forme de mesures d'insertion, à l'ensemble de la population jurassienne et pas uniquement aux habitant.e.s de Moutier.

**M. Marc Seiler** estime qu'il n'y a aucun rapport avec le lieu statutaire de l'association. D'un point de vue symbolique, on est en train de faire un CSP Berne et non Berne-Jura.

**Mme Françoise Zwahlen-Gerber** trouve étrange que la maison-mère et les principales activités se trouvent à Tramelan alors que la boîte aux lettres se trouve à Moutier. Elle n'en voit pas l'utilité. Ce changement aurait dû être fait avant.

M. Raphaël Schär clôt les débats.

**M. Alain Wimmer** demande quelles prestations se trouvent sur le site de Moutier.

**M. Pierre Ammann** répond que sur le site de Moutier, se trouvent les secteurs social et dettes, couples et familles et juridique. Ces prestations se trouvent également sur le site de Bienne. Actuellement, et jusqu'à la fin de l'année 2025, se trouve aussi une mesure du marché du travail ( MMT Conseil en candidature).

Dès 2026, l'idée est qu'en lieu et place de cette mesure du marché du travail qui est destinée aux personnes qui relève des ORP, serait implémentée, destinée à des personnes relevant des services sociaux en provenance de la République et Canton du Jura. Ainsi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, nous serions dans la possibilité de fournir des prestations sur le site de Moutier à l'ensemble de la population jurassienne.

**M. Raphaël Schär** pense qu'il aurait été adapté d'avoir toutes ces informations en amont pour que les délégué.e.s puissent se prononcer sur ce point.

M. Marc Seiler maintient sa proposition. Les deux propositions sont donc votées.

#### **Vote proposition de M. Marc Seiler**

À la question : acceptez-vous de maintenir le siège social du CSP Berne-Jura à Moutier ?

#### **Résultat :**

Acceptation : 3 personnes

Abstention : 35 personnes

**Avis contraire : 18 personnes**

#### **Vote proposition du comité du CSP Berne-Jura**

À la question : acceptez-vous de transférer le siège social du CSP Berne-Jura à Tramelan ?

**Acceptation : 37 personnes**

Abstention : 20 personnes

Avis contraire : 1 personne

Le siège social du CSP Berne-Jura sera bien transféré à Tramelan au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **9. Informations du comité**

M. Raphaël Schär cède la parole à M. Jean-Philippe Marti.

#### **8.1 Projet d'assainissement de l'immeuble de la rue de la Promenade 14 à Tramelan : point de situation**

Les travaux d'assainissement de l'immeuble de la Promenade 14 (dont le CSP est propriétaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009) accusent un certain retard par rapport à la planification initiale. Ce retard est principalement dû à des défauts apparus au niveau de la charpente métallique suite au démontage complet des sous-structures des sheds. Ils ont impliqué des analyses complémentaires au niveau de la statique du bâtiment, qui ont confirmé la nécessité de procéder à un renforcement de

certaines éléments de la structure porteuse existante, jugé incontournable. Par ailleurs, la conception et la technique de montage des futurs sheds ont dû être repensées et il a fallu aussi procéder à des validations préalables au niveau thermique, de l'étanchéité, phonique et acoustique, ce qui a engendré un retard de plusieurs semaines dans la réalisation des travaux. Ceux-ci engendreront aussi des coûts supplémentaires par rapport au budget initial. Entretemps, tous les vitrages ont pu être remplacés sur les façades est et sud de l'immeuble, ce qui se traduit d'ores et déjà par une amélioration sensible des conditions de travail pour les utilisatrices et utilisateurs des locaux situés dans cette partie de l'immeuble. Autre fait réjouissant, les travaux d'assainissement et d'étanchéité de la toiture plate sont pratiquement achevés aujourd'hui, ce qui permettra de s'atteler prochainement à la pose des panneaux solaires prévus (sur toiture et partiellement en façade). La cage d'escalier côté sud a été intégralement mise en conformité avec les normes incendie actuellement en vigueur. La finition (pose de tôles) sur les façades sud et est ainsi que la pose de stores extérieurs interviendront ces prochaines semaines.

## **8.2 Avant-projet de réaffectation du site de Moutier en lien avec le transfert de la ville dans la République et Canton du Jura : état d'avancement des pourparlers avec le Service de l'action sociale (SAS)**

Ce dossier a bien avancé dans l'intervalle. Un projet de contrat de prestations (première mouture) a été soumis à notre appréciation par le SAS début septembre. Il porte à la fois sur des prestations de nos secteurs social et dettes, couples et familles et juridique destinées à être maintenues sur le site de Moutier, mais également sur des mesures d'insertion professionnelle et sociale destinées à des personnes relevant de l'aide sociale, calibrées en fonction des besoins identifiés en la matière par le SAS. Après un premier retour sous forme écrite de notre part, une visioconférence a eu lieu le 28 octobre dernier, où plusieurs points encore en suspens ont pu être précisés et clarifiés de part et d'autre. D'autres le seront encore à brève échéance. L'objectif visé conjointement avec le SAS serait de parvenir à finaliser un contrat de prestations avec le Gouvernement jurassien d'ici à la fin de l'année.

## **8.3 Réponse à l'interpellation intitulée "Transparence et circonspection dans le processus de réforme du système des POIAS : avancement de l'évaluation et calendrier des prochaines étapes"**

Le 14 juin 2025, lors de la dernière assemblée générale, nous faisons état du dépôt de l'interpellation précitée au Grand Conseil bernois. Entretemps, le Conseil-exécutif y a répondu. Sa réponse apporte un certain nombre de nouveaux éléments concernant l'appel d'offres envisagé en vue de la mise en œuvre d'un nouveau système POIAS, notamment quant au calendrier prévu, qui s'annonce comme suit :

- début de la phase de conception en juillet 2025, phase de réalisation entre novembre 2026 et novembre 2027, appel d'offres public entre avril à octobre 2026
- introduction du nouveau système des POIAS entre novembre 2027 (au plus tôt) et février 2028 (au plus tard). En d'autres termes, il faut s'attendre à une publication d'un appel d'offres en la matière courant avril 2026. D'autres aspects restent encore flous à l'heure actuelle, notamment concernant le nombre et le périmètre des différents lots prévus dans le cadre de l'appel d'offres à venir. Une annonce préalable devrait être publiée sur simap, qui pourrait amener davantage de clarté sur ce point.

#### **8.4 Appel d'offres public relatif à la mesure de marché du travail "Intégration professionnelle plus" dans les régions ORP Berne Mittelland, Oberland bernois et Seeland-Jura bernois**

Au niveau des mesures de marché du travail (MMT), le prochain défi à relever découle d'un appel d'offres public relatif à la mesure de marché du travail "Intégration professionnelle plus" dans les régions ORP Berne Mittelland, Oberland bernois et Seeland-Jura bernois pour les années 2027-2031, dont la publication devrait intervenir le 15 janvier prochain. Après s'être vu adjudger les lots 3 et 4 relatifs à la MMT "Intégration professionnelle" et avoir pérennisé ainsi les MMT "Intégration professionnelle (IP) et Berufliche Integration" (BIN) cette année, il s'agira, pour le CSP Berne-Jura, de se donner les moyens de faire de même l'an prochain en ce qui concerne les MMT "Intégration professionnelle plus" (IPplus) et "Berufliche Integration plus" (BINplus) sur nos sites de Tramelan et Biel/Bienne.

L'assemblée n'a pas de questions.

#### **10. Divers et imprévus**

M. Jean-Philippe Marti souligne encore 2 points. Il souhaite la cordiales bienvenue à Mme Nathalie Griggio Weibel au sein du comité et il remercie les délégué.e.s, les paroisses et le CSJ, de donner au comité les moyens pour parvenir à accomplir les tâches du CSP Berne-Jura.

L'assemblée n'a plus de divers, M. Raphaël Schär clôt l'assemblée à 09h53.

Le Président :

La secrétaire :

Raphaël Schär

Jessica Beuchat